

Tous contribuables

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts

@ **Contribuables Associés**

8

Trimestriel d'informations générales
sept. - nov. 2018 - 2 €

Coup de gueule



Toujours plus

De 1968 à 2017, le rapport des dépenses publiques au PIB a augmenté de 14,5 points. Cette hausse est due principalement aux prestations sociales (10,9 points), et à la masse salariale des administrations publiques, (2,7 points). Les dépenses publiques ont atteint un point bas en 1973 à 39,4 % du PIB contre 56,4 % en 2017. **A. C.**

Coup de cœur



Taxes inutiles

Il y a quelques années, l'Inspection générale des Finances avait identifié 192 taxes dont le rendement est inférieur à 150 millions d'euros. Taxe farine payée par les meuniers, taxe ski de fond, qui sert à financer les sports nordiques, taxe pylônes payée par EDF, surtaxe facultative sur les eaux minérales, taxe sur l'or de Guyane (400 000 euros de recettes annuelles)... D'ici 2020, Bercy va supprimer 25 de ces petites taxes dont la collecte coûte plus cher que ce qu'elles rapportent. **F. D.**

Édito

Trop d'impôts, c'est moins de pouvoir d'achat !



Nous le constatons chaque jour, notre pouvoir d'achat diminue. Et pour cause, la France est vice-championne d'Europe pour son niveau d'impôts. L'explication ? 50 milliards d'euros d'impôts en plus depuis 2011, concentrés sur les classes moyennes et les ménages aisés. Le sentiment d'injustice monte : il y a ceux qui payent, et ceux qui touchent. Avec toujours l'État au centre du jeu qui collecte et redistribue, sans oublier de se nourrir copieusement sur la bête. Il est temps de revenir aux fon-da-men-taux : RÉDUIRE LA DÉPENSE PUBLIQUE,

en commençant par la chasse aux gaspillages. Je pense aux doublons dans les collectivités (départements et régions, communautés de communes et villes), aux subventions en tout genre, à la technocratie inutile, aux mauvais choix des services de l'État en matière d'investissement, à la politique d'assistanat qui ruine la France, sans oublier la politique migratoire dont nous n'avons pas les moyens. En un mot, des économies sont possibles partout. Ensemble, imposons à nos élus de faire le ménage et de nous rendre des comptes, car oui, les Français en ont marre. Trop c'est trop !

Il a osé le dire...

Il faut demander plus à l'impôt et moins aux contribuables.

Alphonse Allais, écrivain et humoriste français (1854-1905)



Sommaire

Actualités	2
Le Zoom	4
La vie de l'association	8
C'est vous qui le dites !	10
Le gaspillage	12

Dette publique par habitant
à l'heure où nous publions

34 210 €

Actualités

En Marche... arrière

La Coupe du monde de football a éclipsé l'annonce du recul de la France à la 7^e place de l'économie mondiale en 2017, selon la Banque mondiale. Elle est dépassée par l'Inde. Ce décrochage en dit long sur la santé économique de notre pays... **A. C.**

Agriculture

En 2016, les subventions accordées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) ont représenté en moyenne 89 % du résultat avant impôt des 490 000 exploitations de France. **F. D.**

Jeux Olympiques

Au mois de juin, les habitants du canton du Valais ont dit non par référendum au projet d'organisation des JO d'hiver 2026 en Suisse dans la ville de Sion. Slogan des opposants : « Trois semaines de fête, Trente ans de dette ! » C'est ce qui s'appelle avoir le sens des réalités. **J.-B. L.**



En hausse

Charles Rossi CANOL, l'association de contribuables qu'il préside, a fait annuler par

le tribunal administratif le vote par la Métropole de Lyon de taux excessifs sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



En baisse

Françoise Nyssen Actes Sud, la maison d'édition qu'a présidée la ministre de la

Culture pendant 30 ans, a touché plus de 100 000 euros de subvention du Centre national du livre en 2017.



IMPÔTS

Suppression de la taxe d'habitation : les contribuables vont encore trinquer

CONTRIBUABLES ASSOCIÉS

L'ANNONCE DEPUIS DES MOIS.

Le projet de suppression de la taxe d'habitation sera coûteux pour les Français. Explications : la suppression de la taxe d'habitation va entraîner une perte de recettes de 25 milliards d'euros pour les collectivités locales, à l'horizon 2020. Pour compenser ce manque à gagner, le Président s'est refusé à réduire en proportion les dépenses publiques. Après six mois d'atermoiements, le gouvernement semble avoir fait, au mois de juillet, le choix (qui peut ne pas être définitif) du bonneteau fiscal : les communes recevraient la quinzaine de milliards d'euros de la taxe foncière, qui revient habituellement aux départements

et aux intercommunalités.

Ceux-ci percevraient une part de TVA et une part d'« impôt national ». Trois milliards seraient financés par le maintien partiel de la taxe d'habitation qui, rappelons-le, n'est pas supprimée pour les propriétaires de résidences secondaires et de logements vacants. Restent sept milliards à trouver et pour ce faire, plutôt que de réduire les dépenses publiques, Macron et Philippe sont prêts à laisser filer le déficit public de 2020 à 2022. La France pourrait donc s'endetter au-delà des actuels 34 210 euros de dette publique par habitant. Et on ne le sait que trop bien, la dette d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain...

Jean-Baptiste Leon



Combien ça vous coûte ?

Les aides aux pays étrangers

10,45 milliards d'euros vont être dépensés cette année pour l'aide publique au développement, selon le projet de loi de finances pour 2018. C'est 2 milliards de plus qu'en 2015 ! Aide bilatérale ou multilatérale, coopération technique, annulations de dette, dons, prêts, tout y passe. Une partie des aides transite par Bruxelles. En 2018, 75 % des fonds de l'État sont versés à des pays

d'Afrique subsaharienne. La France est le 4^e contributeur au Fonds Africain de Développement. Un acteur pivot, l'Agence Française de Développement, qui a un budget à part et fonctionne comme une banque, opère dans 110 pays. Les collectivités locales, quant à elles, interviennent à hauteur de 83 millions d'euros, via la « coopération décentralisée ». **J.-B. L.**



L'envolée des dépenses de personnel



La fonction publique territoriale compte **1 984 200 d'agents**

Plus de 1,5 million d'agents sont employés par les communes et les organismes intercommunaux



Répartition des agents par statut

Fonctionnaires : 1 453 100 Contrats aidés : 72 600
Contractuels : 362 800 Autres* : 62 800

* Collaborateurs de cabinet, assistants maternels et familiaux, apprentis



33 %
des fonctionnaires
sont des agents
territoriaux



1 920 €
Salaire net mensuel moyen

20 %
des dépenses publiques
sont dues aux
collectivités locales



La fonction publique territoriale compte **9,8 agents sur 100**

absents en permanence en 2017



+ 22 %
Augmentation des absences
pour raison de santé
entre 2007 et 2017



22 jours
Durée moyenne
d'arrêt pour maladie
ordinaire



Les dépenses de personnel dans les communes et les organismes intercommunaux coûtent **44,3 milliards € en 2016**

contre 24,9 milliards € en 2000



78 %
Augmentation des dépenses de personnel
des communes et des organismes intercommunaux
entre 2000 et 2016

Sources : Cour des comptes, Direction générale des Finances publiques, Insee, Sofaxis. Effectifs au 31/12/2015, dernières données disponibles.



Ce qui doit changer !

La diminution des dépenses publiques dans les collectivités locales passe par la réforme du statut de la fonction publique territoriale. Celui-ci est trop coûteux et inadapté aux exigences d'une bonne gestion des ressources humaines. Le statut actuellement en vigueur doit être maintenu uniquement pour les fonctions « régaliennes » que remplissent les collectivités, l'état

civil ou la police, par exemple. Pour les autres fonctions, le recours au contrat de travail de droit commun doit devenir la règle. Une telle réforme permettra de faire des économies grâce à une souplesse de gestion des compétences des personnels, au plus près des besoins réels. *Contribuables Associés* a soutenu plusieurs propositions de loi allant dans ce sens.

La chronique fiscale

par Olivier Bertaux
Expert fiscal

Dons et prélèvement à la source : la réduction fiscale maintenue



Contrairement aux apparences, le prélèvement à la source ne prive pas les dons aux œuvres de leur

utilité fiscale, que ce soit en 2018 ou après. En effet, si c'est uniquement à cause de l'année « blanche » visant à éviter la double imposition que les revenus 2018 se révèlent non imposables (les revenus 2017 étant imposés en 2018 et les revenus 2019 le devenant dès 2019), les dons réalisés cette année bénéficieront alors d'une restitution exceptionnelle de la réduction d'impôt de 66 % normalement prévue. Celui qui donne 60 € à *Contribuables Associés* en 2018 recevra donc en septembre 2019, de la part du fisc, un virement ou un chèque de 40 €. Par la suite, les dons ouvriront droit à réduction d'impôt dans les conditions habituelles, c'est-à-dire si le donateur est suffisamment imposable pour pouvoir imputer sa réduction sur l'impôt dû. Bien entendu, si celui-ci a été pris à la source, la réduction d'impôt fera là encore l'objet d'une restitution par le fisc. Dans notre exemple, si le contribuable continue de donner 60 € en 2019 alors que son impôt est prélevé, l'administration lui rendra en 2020 les 40 € de réduction d'impôt. Autrement dit, les dons réalisés en 2018 ouvrent droit à réduction d'impôt malgré l'année « blanche » et les dons réalisés ensuite y ouvriront droit malgré le prélèvement à la source...



Rencontre d'anciens lauréats de La Bourse Tocqueville dans les locaux de *Contribuables Associés*.

La Bourse Tocqueville : former les futurs acteurs du redressement de la France

par **Contribuables Associés**

La relève. *Contribuables Associés* parraine et finance depuis quinze ans La Bourse Tocqueville. Ce programme éducatif permet d'envoyer chaque année de jeunes Français prometteurs se former au sein de la société civile américaine.

La Bourse Tocqueville, financée depuis sa création par *Contribuables Associés*, est organisée par Alexandre Pesey, le directeur de l'IFP (Institut de formation politique). Cet été, elle a permis à sept jeunes gens, pour la seizième fois depuis 2003, de découvrir des groupes de pression américains, qui pèsent sur la vie publique aux États-Unis comme le fait *Contribuables Associés* en France. Ce séjour de formation permet aux lauréats d'apprendre les méthodes d'action de la société civile américaine, mais aussi de rencontrer des acteurs de la vie politique, et de se former auprès de décideurs, membres éminents du monde économique, médiatique et universitaire. Immergés à Washington pendant deux semaines, ces jeunes gens ont assisté aux séminaires et participé aux formations des think

tanks (laboratoires d'idées) les plus prestigieux. Ces laboratoires d'idées sont de réels acteurs institutionnels dotés d'une forte influence sur la politique américaine. Il s'agit d'associations de contribuables (*National Taxpayers Union, Americans for Tax Reform*), mais aussi d'organismes comme *Atlas Network, Family Research Council, Heritage Foundation, March For Life Action, National Rifle Association, Victims of Communism Memorial Foundation...* Comme les 89 lauréats des années précédentes, les boursiers 2018 sont revenus pleins d'idées et d'enthousiasme pour réveiller la société française ! Eudes Baufreton, directeur de *Contribuables Associés*, rappelle la philosophie de cette initiative : « *Le même esprit anime notre soutien à La Bourse Tocqueville depuis que nous l'avons initiée : préparer*

la relève pour les groupes de pression français et, plus généralement, pour diffuser dans la société civile les idées qui nous animent ». Si notre action a un caractère durable qui n'est plus à démontrer, la formation des jeunes est une préoccupation de toujours de *Contribuables Associés*. C'est pour cette raison que notre association encourage les initiatives qui permettent à des jeunes gens prometteurs de devenir les acteurs du redressement de la France, là où ils développeront leur carrière, que ce soit dans la société civile, les médias, la vie politique ou intellectuelle. La Bourse Tocqueville a suscité l'éclosion de multiples projets concrets et la montée en puissance de nombreux talents (voir page 5). Et ceci grâce aux donateurs de *Contribuables Associés*. Qu'ils en soient ici remerciés. ●

Des boursiers qui ont fait du chemin



Agnès Verdier-Molinié Boursière Tocqueville 2004

C dans l'air, L'info du vrai, les Unes du *Figaro Magazine*, du *Point*, des interventions sur BFM TV et RTL, des tribunes dans *Le Figaro* et des articles dithyrambiques dans *Valeurs actuelles*... Il est devenu difficile de ne pas connaître Agnès Verdier-Molinié, la jeune directrice de la Fondation Ifrap (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques). Cet institut de réflexion a été créé en 1985 à l'initiative de Bernard Zimmern, également cofondateur de *Contribuables Associés*. Depuis 10 ans, Agnès Verdier-Molinié est membre de l'Assemblée générale de *Contribuables Associés*.



Alexandre Pesey

Il a travaillé dans le journalisme (CNN, BFM et France 3) avant d'enseigner le droit et la science politique à l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Convaincu qu'il fallait aller chercher auprès de la société civile américaine des idées, des méthodes novatrices et efficaces dont pourrait se nourrir la France, il a lancé, à l'été 2003, La Bourse Tocqueville avec l'aide de Benoîte Taffin et d'Alain Dumait de *Contribuables Associés*. Quelques semaines après son retour des États-Unis, Alexandre Pesey a fondé avec Jean Martinez et Thomas Millon, l'Institut de formation politique. L'IFP recrute et forme des étudiants désireux de servir la France. Tous sont attachés à leur héritage culturel et aux principes de primauté de la personne, de liberté et de responsabilité. Plus de 1 500 jeunes ont suivi les séminaires depuis la création de l'IFP. Les formations leur permettent de renforcer leurs convictions et d'acquérir, auprès de multiples intervenants (dont l'équipe de *Contribuables Associés*), les méthodes de base d'une action efficace.



Nathalie Droal Boursière Tocqueville 2013

Elle est l'auteur de « *Emploi : Le Royaume-Uni, un modèle pour la France ?* » (éditions de l'Harmattan) où elle explique comment l'économie britannique a pu repartir en diminuant de 800 000 le nombre d'emplois publics et en créant en parallèle 2,5 millions d'emplois privés. Elle y démontre également le rôle fondamental des organisations de la société civile, « *qui est de servir de contre-pouvoirs à l'exécutif et d'éclairer les politiques publiques* ». Nathalie Droal collabore au sein de l'Irdeme, l'Institut de recherche pour la démographie des entreprises, fondé en 2012 par Bernard Zimmern.



Charles Huet Boursier Tocqueville 2006

Il est l'auteur du « *Guide Made in Emplois* » qui recense les produits de notre quotidien fabriqués ou conçus en France. Ces produits sont classés selon le nombre d'emplois directs qu'ils génèrent. Pour rendre son guide accessible à tous, Charles Huet a créé une application mobile gratuite. Il a également cofondé la Fédération Indépendante du Made In France (FIMIF), la seule fédération de consommateurs engagée dans la promotion et le développement des produits fabriqués dans notre pays. Vous le retrouverez au mois de novembre, au MIF Expo – le salon made in France, dont il s'occupe.



Jean-Baptiste Jaussaud Boursier Tocqueville 2009

Il a relancé une entreprise « La Grande Savonnerie » qui fabrique du vrai savon de Marseille, et dont le succès lui a permis de racheter d'autres vieilles marques du patrimoine provençal. Il considère que la société ne doit pas seulement rechercher le profit, mais aussi défendre des causes non lucratives, comme la transmission de l'héritage culturel. Avec son épouse Coralie, il a ouvert cette année, à deux pas du Vieux-Port, le MuSaMA, le musée du savon de Marseille. Jean-Baptiste est également chargé d'enseignement en économie et entrepreneuriat à l'Université d'Aix-Marseille.



Benjamin Izarn de *Contribuables Associés*, boursier Tocqueville 2018, avec Pete Sepp, le représentant des contribuables américains.

Jour de libération des contribuables 2018



23 juillet

France

La dépense publique représente **55,9 %** du PIB, soit 204 jours de travail pour financer la sphère publique.



8 juin

Allemagne

La dépense publique représente **43,7 %** du PIB, soit 159 jours de travail pour financer la sphère publique.



4 mai

Suisse

La dépense publique représente **34 %** du PIB, soit 124 jours de travail pour financer la sphère publique.



4 avril

Irlande

La dépense publique représente **26 %** du PIB, soit 95 jours de travail pour financer la sphère publique.

Jour de libération des contribuables


La dépense publique représente **55,9 %** du PIB



**Le contribuable est libre depuis le
23 juillet 2018**

**Vous avez travaillé 204 jours en 2018
pour la sphère publique**



 **Spoliation légale.** Cette année, vous avez trimé 204 jours pour payer les dépenses publiques. En 2018, les Français ont travaillé pour l'État du 1^{er} janvier au 22 juillet au soir.

Après avoir trimé pour payer le train de vie de l'État, des collectivités locales, de la Sécurité sociale et de l'Union européenne, les Français ont été libérés le 23 juillet. C'est à compter de cette date, en effet, que nous avons pu commencer à travailler et produire des richesses pour nous-mêmes et nos proches, et non pour l'administration.

Chaque année, depuis 1999, *Contribuables Associés* calcule le « Jour de libération des contribuables ». Cet indicateur atteste du poids exorbitant des dépenses publiques qui pèse sur le dos des Français. La situation s'est aggravée : en 2001, les contribuables étaient libérés deux semaines plus tôt, le 10 juillet !

Comme à l'accoutumée, nous avons utilisé les données de l'OCDE, l'organisation des pays développés. Il en ressort que le ratio entre les dépenses publiques et les richesses créées en France (le produit intérieur brut) est de 55,9 % en 2018. Rapporté au calendrier de l'année, cela signifie que les Français ont travaillé 204 jours sur 365, soit la plus grande partie de l'année, pour financer les dépenses de la sphère publique...

Même en spoliant les Français de plus de la moitié du fruit de leur travail, l'État ne parvient pas à financer en totalité la dépense publique. Faute d'équilibrer son budget, il doit recourir à l'emprunt. La dette publique s'accroît ainsi depuis plus de quarante ans. En 2018, chaque Français est donc endetté de plus de 34 000 euros, sans le savoir.

Demain, la faillite menacera la France, comme la Grèce, hier. Il faut diminuer très fortement les dépenses publiques afin d'éviter le recours à l'emprunt pour renflouer les caisses de l'État.

Contribuables Associés



Dépliant gratuit
Recevez gratuitement par email ou par courrier le dépliant « Jour de libération des contribuables 2018 » (6 pages) en cochant la case dans le bulletin de soutien qui accompagne ce numéro.

L'ARGUS parlementaire

 **ARGUS PARLEMENTAIRE**
Contribuables Associés
note votre député !


Podium. Palmarès des parlementaires qui ont agi (ou non) en faveur des contribuables.

Contribuables Associés se bat tous les jours pour vous défendre face aux élus et face à l'administration. Pour faire entendre votre voix au Parlement, nous sollicitons les députés afin qu'ils soutiennent les propositions de loi visant à diminuer les dépenses publiques et les impôts. Nous organisons aussi régulièrement des réunions de travail, avec des experts de *Contribuables Associés*. Les élus, quel que soit leur bord politique, reçoivent les publications et les demandes de *Contribuables Associés*. En cette première année de la législature 2017-2022, nous avons proposé à l'ensemble des députés de soutenir quatre propositions de loi fondamentales pour les contribuables.

- Proposition de loi n°352 de **Pierre Cordier** visant à permettre aux personnes âgées d'au moins 70 ans et aux personnes en situation de handicap de déclarer leurs revenus via les formulaires au format « papier » et de payer leurs impôts par chèque.
- Proposition de loi n°794 de **Dino Cinieri** visant à réserver le statut de la fonction publique aux agents exerçant une mission régalienne.
- Proposition de loi n°868 de **Patrick Hetzel** visant à supprimer l'impôt sur la fortune immobilière.
- Proposition de loi n°796 de **Éric Pauget** visant à exclure de la base d'imposition de la TVA, les impôts, taxes et prélèvements obligatoires

applicables à la fourniture d'électricité, de gaz et d'eau. Nous avons aussi organisé trois Rendez-Vous Parlementaires à l'Assemblée nationale :

- **Le 28 juin 2018 :**
« Le consentement à l'impôt », présidé par le député d'Ille-et-Vilaine, **Gilles Lurton** (lire page 7).
- **Le 18 avril 2018 :**
« Pour une réforme des droits de succession », présidé par la députée de l'Orne, **Véronique Louwagie**, avec les interventions d'Olivier Bertaux, expert fiscal, et de Florence Pichard du Page, responsable des relations avec les membres de *Contribuables Associés*.
- **Le 15 novembre 2017 :**
« La réduction des dépenses de l'État », sous la présidence du député de l'Eure-et-Loir **Philippe Vigier**, avec les interventions de l'économiste Philippe Herlin et d'Eudes Baufreton. Cette année, les députés-lauréats de l'Argus Parlementaire sont au nombre de quatre : Pierre Cordier, Éric Pauget, Didier Quentin et Laurence Trastour-Isnart. En allant sur le site dédié

 www.argus-parlementaire.net, vous saurez si votre député s'implique ou non dans la défense des contribuables. Vous pourrez alors lui écrire pour le féliciter ou lui remonter les bretelles !

Contribuables Associés



4 députés à l'honneur

Laurence Trastour-Isnart



46 ans, député de la 6^e circonscription des Alpes-Maritimes, reçoit la note de 5/7 à l'Argus

Parlementaire de *Contribuables Associés* pour l'année 2017-2018.

Pierre Cordier



46 ans, député de la 2^e circonscription des Ardennes reçoit la note de 5/7 à l'Argus

Parlementaire de *Contribuables Associés* pour l'année 2017-2018.

Éric Pauget



48 ans, député de la 7^e circonscription des Alpes-Maritimes, reçoit la note de 5/7 à l'Argus

Parlementaire de *Contribuables Associés* pour l'année 2017-2018.

Didier Quentin



71 ans, député la 5^e circonscription de Charente-Maritime, reçoit la note de 5/7 à l'Argus

Parlementaire de *Contribuables Associés* pour l'année 2017-2018.



Darmanin aux abonnés absents

Le 2 novembre dernier, Pierre Cordier, député LR des Ardennes, a déposé une proposition de loi visant à permettre aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux personnes en situation de handicap qui ne maîtrisent pas l'informatique de continuer à déclarer leurs revenus via les formulaires « papier » et à payer leurs impôts par chèque, sans être sanctionnés par le fisc. C'est *Contribuables Associés* qui est à l'initiative de ce texte cosigné par 42 députés.

Le 24 janvier, le député Cordier enfonçait le clou en déposant un amendement, qui a été rejeté par le gouvernement.

Dans l'hémicycle, Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, avait néanmoins fait part de sa volonté d'adresser une circulaire aux services fiscaux pour rappeler à l'administration que la déclaration papier reste possible pour tous ceux qui n'ont pas internet, résident en « zone blanche », n'ont pas d'ordinateur, ou sont en situation de handicap. Ne voyant rien venir, Eudes Baufreton a adressé au mois de mai un courrier au ministre, lui demandant de transmettre à *Contribuables Associés* ce document ou le cas échéant de nous faire part de l'état d'avancement de cette circulaire. Le 20 juillet, jour de bouclage de ce numéro, nous étions toujours sans nouvelles du ministre. De nombreux contribuables, qui ne peuvent régler leurs impôts par internet, demeurent dans l'attente...

J.-B. L.

La vie de l'association

51^e RENDEZ-VOUS PARLEMENTAIRE



Consentement à l'impôt. Réunion de travail à l'Assemblée



Contribuables Associés

Charles Gave (Institut des Libertés), le député Gilles Lurton et Eudes Baufreton (Contribuables Associés).

CE 51^e RENDEZ-VOUS PARLEMENTAIRE a eu lieu le 28 juin dernier. Il était présidé par le député **Gilles Lurton**, député d'Ille-et-Vilaine, avec les interventions de **Charles Gave**, entrepreneur, économiste et président de l'Institut des Libertés et d'**Eudes Baufreton**, directeur de *Contribuables Associés*. En introduction, le député Lurton a salué le travail de *Contribuables Associés*, « pour son combat permanent contre l'excès de la dépense publique, contre les gaspillages de l'argent public, et que nous encourageons à poursuivre dans cette voie et à nous alimenter en données, en analyses et en propositions, tant notre pays en a aujourd'hui un besoin vital. » Eudes Baufreton a rappelé le combat fondamental de *Contribuables Associés* pour la baisse des dépenses publiques, préalable indispensable à toute baisse des impôts. Pour fuir le matraquage fiscal, de très nombreux Français

prennent la voie de l'expatriation économique... Tandis que le travail dissimulé représente 10,8 % du PIB, et une perte de 20 milliards d'euros pour les prélèvements sociaux. La France est devenue un enfer fiscal, ce qui pousse à partir vers des paradis fiscaux...

L'économiste Charles Gave a dressé un tableau comparatif du poids de l'impôt dans les pays européens. Graphiques et chiffres à l'appui, il a démontré que plus le poids de l'État augmente, moins la croissance est forte. Ainsi, en Allemagne, les dépenses publiques représentent 42,9 % du PIB en 2017, tandis qu'elles sont à 56,3 % du PIB en France : le secteur privé est beaucoup plus dynamique Outre-Rhin... Ce Rendez-Vous a été marqué par les interventions des députés Charles de Courson, Nicolas Dupont-Aignan, Thibault Bazin, Constance Le Grip, Éric Pauget, Laurence Trastour-Isnart, Pierre Cordier, Sébastien Leclerc...

Benjamin Izarn

Ils parlent de nous

Médias. Contribuables Associés à la télé, à la radio et dans la presse.

La France Libre
15 mai 2018



Eudes Baufreton a dénoncé le matraquage fiscal des propriétaires avec la création de l'impôt sur la fortune immobilière, « un véritable scandale fiscal ! »

RMC
30 mai 2018



Jean-Baptiste Leon, rédacteur en chef de *Tous contribuables*, était l'invité d'Éric Brunet pour parler du coût et de l'inefficacité des aides sociales en France.

Le Figaro
6 juillet 2018

Dans l'article « Migrants, ce que l'on vous cache », une mise en avant de l'étude de *Contribuables Associés* réalisée avec le chercheur Jean-Paul Gourévitch. « *Un rapport très complet sur les données et enjeux financiers de l'immigration* ».

Mais aussi France Bleu Orléans, Boulevard Voltaire, *Le Monde*, Breizh Info, RTL, *Hebdo Bourse Plus*, *Valeurs actuelles*, Contrepoints, Sputnik France, NovoPress, *La Lettre de l'Expansion*, *Renaissance des Hommes et des Idées*, *La Nouvelle Lettre*, Acteurs de l'économie, *Journal des Maires*...

Entre le mois de mai et le début du mois de juillet 2018, Contribuables Associés a effectué **60 passages dans les médias** :
2 passage TV, **6** passages radio et **52** articles de presse.



Ça bouge à Bruxelles !

En juin dernier, lors du rassemblement des contribuables européens à Bruxelles, **Benoîte Taffin** et **Eudes Baufreton** ont représenté les contribuables français. Force est de constater que Bruxelles, ses technocrates et ses institutions cherchent à prendre le pouvoir sur nos

vies. Et ce que nous y avons vu, fait peur : une armée de fonctionnaires, d'élus et de lobbyistes qui ne savent plus qu'inviter pour exister, le tout à nos frais, en plus de réduire nos libertés ! C'est la raison pour laquelle, avec les autres associations de contribuables d'Europe, nous nous sommes regroupés pour faire entendre notre voix. **Face à un commissaire européen, l'Allemand Günther Oettinger, Benoîte Taffin a rappelé qu'il fallait réduire les dépenses de l'Union européenne.** Nous avons également martelé que nous nous opposons fermement à une harmonisation fiscale à l'échelle européenne, qui se traduirait, à coup sûr, par une énième augmentation de nos impôts en France !

Un nouveau journal en liberté



L'IREF est un laboratoire de pensée qui milite, comme *Contribuables Associés*, pour réduire les impôts et les charges qui pèsent de

manière outrageuse sur les Français. Il lutte contre l'emprise excessive de la collectivité publique, les contraintes de toute nature dont nous sommes les victimes permanentes, l'excès de réglementation, l'injustice d'une redistribution débridée, le délabrement culturel... Et il formule de nombreuses propositions pour libérer l'économie en même temps que les contribuables. Pour gagner ce combat, et pour approfondir sa démarche, l'IREF lance, conjointement avec l'ALEPS, fondée il y a plus de 50 ans sous l'autorité de Jacques Rueff, une nouvelle revue trimestrielle de réflexion et de débat. Nous croyons en effet que si le poisson pourrit par la tête, c'est aussi par la tête que nous pourrions régénérer la vie sociale, en convaincant nos élites morales, intellectuelles, politiques et économiques de la pertinence d'un libéralisme authentique, de l'intérêt de la concurrence, du respect dû au travail et à l'initiative personnelle, de l'exigence et de la valeur des libertés individuelles, de l'éthique sur laquelle reposent l'économie de marché et les sociétés ouvertes...

Jean-Philippe Delsol,
président de l'IREF

1^{er} numéro disponible en ligne gratuitement. Version papier : abonnement annuel 60 € à l'ordre de IREF/ Journal des Libertés.
www.journaldeslibertes.fr – IREF, 35 avenue de Mac Mahon 75017 Paris.



Contribuables Associés et vous

Merci à vous, chers membres de notre association. C'est grâce à votre indéfectible soutien que notre équipe peut se battre au quotidien pour la défense des contribuables.

Parasitocratie

Je vous adresse mes vifs remerciements pour les nombreuses actions entreprises en vue de faire valoir nos droits et points de vue. J'ai 75 ans. J'ai participé, modestement, à porter haut le flambeau de l'industrie française sur notre territoire et à l'étranger. J'ai souvent consommé mes 35 h en trois jours. J'ai bâti progressivement un modeste patrimoine et je ne puis tolérer d'être déplumé par la parasitocratie.

Bernard C., Moselle

Merci

Merci beaucoup de m'avoir envoyé le dernier numéro de la revue, elle est magnifique. En plus, quelques articles sont vraiment drôles et m'ont fait rire. Rire est bon pour la santé !

Maria Wanda P. M., Paris

Scandale

Un gros scandale et une arnaque manifeste que la mise en place du prélèvement à la source ! Incontrôlable, invérifiable, des sommes colossales payées d'avance, même si remboursées plus ou moins tardivement après.

**Christian sur
www.contribuables.org**

C'est vous qui le dites !

Absurde et très coûteux



Je vis le long d'une route, la D14 allant de Tournus à Cluny. J'ai constaté qu'après réfection de cette route, les pointillés ou ligne blanche préexistants n'ont été repeints par les services départementaux que hors des communes ! La réfection de ces lignes sont en effet à la charge de celles-ci entre les entrées et sorties marquées par les panneaux correspondants. L'entreprise a donc pour consigne de « sauter » chaque commune ! Résultat : l'entreprise (la même ?), chargée par chacune des communes (qui souvent ne se sont pas concertées) de réinscrire ces lignes sur quelques centaines de mètres seulement, facture naturellement cette intervention au prix fort (2 000 euros ont été budgétés pour la petite commune de Martailly-lès-Brancion). C'est ABSURDE et finalement très coûteux. Certes, le département se trouve de plus en plus confronté à des problèmes de financement... mais les communes aussi le sont. Seules les entreprises mandatées y trouvent peut-être leur compte et encore... De multiples dysfonctionnements tels que celui-ci existent certainement. Il y a des gisements d'économies évidents, à condition de cultiver l'attention et la bonne volonté des fonctionnaires qui nous gèrent...

R. R., Saône-et-Loire

Formidable

La revue *Tous contribuables*, dont je suis abonné, est formidable, je ne sais pas comment vous faites pour avoir toutes ces infos, mais c'est super. J'en fais profiter des amis,

à qui je conseille de s'abonner. Quand on voit tous ces abus, il y a de quoi devenir révolutionnaire, pour faire une remise à plat et supprimer cette dictature qui ruine la France.

Michel F., Hérault

Un centime est un centime

Je vous félicite pour le combat que vous menez. Continuez vos actions en direction des élus. Ayant été maire pendant 49 ans, je sais ce qu'est l'argent public pour les petites collectivités et qu'un centime est un

centime. Beaucoup l'ont oublié, notamment certaines administrations qui pondent des réglementations parfois absurdes, aux conséquences financières insupportables.

**Emile Tron, ex-maire
de Méolans-Revel,
Alpes-de-Haute-Provence**



Le gaspillage

Le lauréat du n°7

Nos lecteurs ont voté pour



- | | |
|--|----------|
| 1. La route la plus chère du monde | → 40,5 % |
| 2. Les frais d'obsèques des parlementaires | → 52,5 % |
| 3. Le feu solaire de Châteauneuf | → 7 % |

Votre bulletin de vote est joint à votre bulletin de soutien et de parrainage.



Pour écrire à la rédaction :

Tous contribuables, 42 rue des Jeûneurs, 75002 Paris

contact@contribuables.org

SNCF : grandeur et décadence

En 1992, on pouvait trouver un wagon-lit pour faire Bayonne-Nice. Et puis bientôt, il fallut se contenter de couchettes. Et puis les couchettes, depuis Bayonne, disparurent : il fallait aller les chercher à Bordeaux. Et puis les trains de nuit disparurent. Il était toutefois possible de trouver un train rapide de jour Bordeaux-Marseille. Et puis cette possibilité semi-directe disparut. Il ne restait plus qu'un tortillard Bayonne-Bordeaux-Toulouse-Marseille-Nice avec trois changements. Et maintenant, demanderez-vous ? Eh bien, si vous consultez le site www.sncf.com pour savoir comment effectuer ce trajet en direct, la réponse, hilarante, propose un Bayonne-Paris-Nice ! Merci aux cheminots et aux syndicats qui se gargarisent en vantant le service aux usagers. Même dans les gares, les guichets ferment à 17 heures 15 et sont clos les samedis et dimanches : bonjour la décadence.

Romane M., courriel

Dans le mur

Il faut faire baisser la dépense publique qui profite aux mêmes destinataires connus et arrêter le gaspillage des

deniers publics. Les Allemands travaillent plus et progressent. Les Français travaillent moins et sont assistés. On va dans le mur.

Henri C., courriel

Tous contribuables

Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts

@ Contribuables Associés

Trimestriel d'informations générales

N°8 Septembre – Novembre 2018

Éditeur : Contribuables Associés

Association Loi 1901 – JO du 7 mars 1990

Siège social :

42, rue des Jeûneurs – 75002 Paris

Tél : 01.42.21.16.24

www.contribuables.org

contact@contribuables.org

Directeur de la publication : Claude Garrec

Directeur de la rédaction :

Eudes Baufreton

Rédacteur en chef : Jean-Baptiste Leon

Ont collaboré à ce numéro :

Aliénor Barrière, Olivier Bertaux,

Alexis Constant, Fabrice Durtal,

Benjamin Izarn, Florence Pichard du Page

Conception graphique : Guillaume Gaidot

Imprimeur : CENTR'IMPRIM

rue Denis-Papin ZI La Molière

BP 16 36101 Issoudun Cedex

Abonnement – 1 an, 4 numéros : 8 €

Dépôt légal : 3^e trimestre 2018

ISSN 1297-1867 – **CPPAP** 1218 G 93254

Tirage : 51 000 exemplaires

Ce numéro a été bouclé le 20 juillet 2018.

« *Votre journal est très instructif pour les Français.*

Il devrait être envoyé à chaque citoyen »

Michel M., Pas-de-Calais

Politique à crédit

Moi, je suis un Français de base. Ce qui m'insupporte avant tout, c'est la politique à crédit, sur le dos des autres : c'est irresponsable et finalement tellement facile à faire, car rien de plus facile que d'accorder des faveurs aux copains que d'autres paieront, plus tard.

Jacky T. sur

www.contribuables.org



Flou total

À mon avis, le prélèvement à la source va tellement noyer le citoyen ordinaire dans un « flou total » pour la façon dont il est calculé (un peu comme nos retraites d'ailleurs), que bon nombre de gens paieront sans se rebeller au lieu de demander des explications.

Marie-Ange sur

www.contribuables.org

Injuste

Tout impôt sur la fortune (ISF, ou IFI ou taxe foncière) est injuste car il est une entrave au droit de propriété. Lorsqu'une personne s'est déjà acquittée de l'impôt sur le revenu, sur les revenus fonciers et financiers, des taxes de succession, des contributions sociales (qui souvent sont en fait des impôts), de la taxe d'habitation, cette personne devrait avoir droit à disposer de l'argent qui lui reste comme elle l'entend sans qu'on vienne lui en prélever une partie chaque année.

Francis C.

[sur www.contribuables.org](http://www.contribuables.org)



Bulletin d'abonnement

TC1809A001

Oui, je m'abonne à **Tous contribuables** pour 1 an, 4 numéros au prix de 8 €

M. M^{me}. M^{lle}. – Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

J'ajoute un don pour vous aider à informer et mobiliser un maximum de Français avec **Tous contribuables**

J'envoie un chèque à l'ordre de *Contribuables Associés* d'un montant de : €
Contribuables Associés, 42 rue des Jeûneurs, 75002 Paris.



Le gaspillage

Quelle gaspillage vous paraît le plus insupportable ?
Donnez-nous votre avis !

Votre bulletin de vote est joint à votre bulletin de soutien et de parrainage.

Dima Sobko - Shutterstock



110 000 euros

Les fleurs du pont d'Orléans

On ne sait si le maire d'Orléans, Olivier Carré, a la main verte, mais en tout cas, il a fait déboursier 110 000 euros aux contribuables orléanais pour fleurir le pont Maréchal-Joffre, qui traverse la Loire. Des pétunias aux géraniums, en passant par la sauge et l'orge, ce sont ainsi plus de 10 000 plantes de 90 cm qui habillent la rambarde du pont sur 750 m. C'est la troisième fois depuis 2002 que l'ouvrage est fleuri. Cette onéreuse ornementation florale ne restera en place que quatre mois et demi (jusqu'à la mi-octobre 2018), pour un prix de revient de 797 euros la journée. Des fleurs de luxe, pour une commune endettée à hauteur de 109 millions d'euros, soit 923 euros par habitant. C'est le bouquet !

A. B.

Li Chaoshu - Shutterstock



290 000 euros

La vaisselle des Macron

L'intendance de l'Élysée a expliqué qu'il lui manquait un service de table moderne et adapté pour recevoir les Grands de ce monde. Il fut donc passé commande auprès de la Manufacture de Sèvres. Cette vaisselle de prestige, « Bleu Élysée », livrable sur trois ans, est composée de 1 200 pièces, 900 assiettes de présentation et de 300 assiettes à pain. Une assiette, pièce unique, coûterait a minima 200 euros (tarif d'une commande d'État), soit 240 000 euros au total. La Manufacture, très largement subventionnée par l'État, a déjà touché 50 000 euros pour les frais techniques et la rémunération des artistes qui ont participé au projet. Une somme prise en charge par le ministère de la Culture.

F. P. d. P.

D.R.



750 000 euros

La piste cyclable de Rennes

C'est en février dernier que les travaux de la Place de Bretagne, à Rennes, ont repris, le lieu ayant été réaménagé à plusieurs reprises ces dernières années. Nouvel objectif : encourager les déplacements à vélo par la création de pistes sécurisées au format XXL. Le chantier touchait à sa fin quand on se rendit compte que la nouvelle piste cyclable était encombrée par les socles des feux tricolores et que la bande d'arrêt des vélos se situait sur le passage piétons. Il a fallu tout refaire ! Sans aucun surcoût, selon la mairie, mais on n'est pas obligé de la croire. Les riverains et les commerçants ont donc subi au mois de juin une semaine supplémentaire de travaux. Coût de ce chantier à répétition : 750 000 euros.

A. B.

Chaque gaspillage d'argent public est une insulte faite aux contribuables. Participez à cette rubrique en nous faisant part d'une dépense scandaleuse.

Courriel : contact@contribuables.org